



Le Président

A l'attention de
Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents

-des fédérations et groupements membres du CNOSF
-des CROS/CROS/CROS

Réf : DM/ay - 98

Paris, le 8 avril 2019

Madame la Présidente, Monsieur le Président

La question ayant été posée lors de la dernière commission Olympique, il m'a semblé important que vous soient précisées très rapidement les conditions dans lesquelles vont se faire les productions d'images dans le cadre de la future chaîne « Sport en France ».

Cette chaîne sera disponible (dès les autorisations nécessaires obtenues) via les opérateurs câbles et satellites. Média 365 est en discussion avec tous les opérateurs français concernés. Dès l'accord de diffusion trouvé, il convient d'obtenir le signal lié à l'ouverture d'un canal supplémentaire et cela prend forcément un peu de temps. Nous maintenons notre objectif de lancement de la chaîne le 28 mai 2019, jour de notre Assemblée Générale.

Je souhaite vous rappeler les principales conditions du contrat entre Média 365 et le CNOSF :

- Le CNOSF, qui aura le choix final en matière de diffusion des reportages, magazines ou événements, s'engage à mettre à disposition de Média 365 une somme de 800 000 euros HT par an pour assurer la production de 500 heures minimum de programmes « frais » qui seront diffusés sur la chaîne « Sport en France » mais aussi offertes à tous les opérateurs de télévision souhaitant en bénéficier.
- En contrepartie, Média 365 s'engage à fournir une grille de programmes consacrés exclusivement au sport (dont les 500 heures précitées), pour un engagement financier de 1,7 Million d'euros, comprenant sensiblement une participation de 1 Million aux frais de production et de 700 000 euros à ceux de fonctionnement. De plus, le groupe Reword, dont dépend Média 365, s'engage à faire sur l'ensemble de ses supports de presse écrite pour 1,5 Millions annuels de publicité gratuite pour les diffusions sur « Sport en France ».
- Se rajoutent en termes budgétaires la participation demandée à chaque fédération à hauteur de 25% du coût de la production des événements, magazines, reportages, concernant une ou des disciplines sportives placées sous sa responsabilité, ce qui permet d'imaginer une contribution annuelle globale de 500 000 euros et un budget global minimum de la chaîne de 3 Millions.

Enfin, nous nous sommes accordés avec Média 365 d'augmenter ce budget grâce à une stratégie de recettes publicitaires pour la chaîne avec une prévision annuelle de 1 Million (500 000 euros pour l'année 2019 qui ne démarrera que fin mai).

Ces recettes publicitaires qui seront totalement réinvesties dans la production d'images permettront d'accorder certaines exceptions pour ce qui est de la production d'images par une société à qui la fédération ou le club organisateur souhaiterait en confier la réalisation. Ces exceptions seraient accordées par Média 365 après vérification qu'elles soient justifiées par des impératifs techniques et qu'elles correspondent à des tarifs en adéquation avec ceux pratiqués par Média 365, et dans la limite d'un montant annuel à hauteur des recettes publicitaires. Bien entendu, les fédérations qui souhaiteraient absolument confier une production d'images à la société de leur choix en assumant la totalité des frais s'y rapportant, pourraient compter sur le CNOSF et Média 365 pour que ces images puissent être diffusées au même titre que si elles avaient été produites par Média 365.

Espérant avoir complété votre information sur un projet ambitieux et inédit, je vous adresse mes plus sportives amitiés.

Bien cordialement



Denis Massegia